

Vademecum

Procédure d'inscription en Licence Variante A Studiengang DROIT

Délai : du 1^{er} juin au 15 Septembre 2019

Attention : il est fortement conseillé de procéder à votre inscription dès réception de ce document, le traitement des dossiers en vue de l'impression de la carte d'étudiant prenant plusieurs semaines.

Étape 1 à effectuer dès le 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre

- Connectez-vous au site d'inscription administrative -Immatrikulation-, de l'Université de la Sarre : <https://bewerbung1.uni-saarland.de/> afin de remplir le formulaire de demande d'inscription (*Antrag auf Immatrikulation*). NB : certaines pages du site sont accessibles en français ou en anglais si vous avez des difficultés de compréhension
- Sur ce formulaire, si vous n'avez jamais été inscrit à l'Université de la Sarre au préalable, cochez la case n° 2 : « Je n'ai pas encore de numéro d'étudiant à l'Université de la Sarre » / « *von mir existiert noch keine Matrikelnummer an der Universität des Saarlandes* » et sélectionnez le parcours « Licence » et la filière « variante A »
- Une fois complété, imprimez le formulaire afin de le signer. Il faudra alors le scanner au format PDF afin de pouvoir le télécharger ultérieurement. **À noter** : Vous trouverez sur ce récapitulatif (*Antrag auf Immatrikulation*) votre identifiant (*Benutzername*), dont vous avez besoin pour télécharger les documents utiles. Notez-le précieusement ;
- Si votre université bénéficie d'un financement UFA (Université Grenoble Alpes : n° de coopération S03-19 ; Université de Lorraine : n° de coopération S05-12 ; Université de Strasbourg : n° de coopération S06-15 ; Université de Toulouse 1 Capitole : n° de coopération S02-18), vous devez procéder impérativement à votre inscription en ligne **avant le 15 septembre 2019** (<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant-doctorant-diplome/etudiant/inscription-en-ligne/>). Cette démarche ne requiert aucune démarche administrative préalable en France ou en Allemagne. Pour procéder à votre inscription à l'UFA, vous devez créer un compte, puis vous connecter à votre espace personnel en utilisant les nom d'utilisateur et mot de passe choisis. Une fois connecté(e) sur votre compte personnel UFA, vous pourrez compléter le formulaire « Nouvelle inscription ».

Étape 2 à effectuer du 1^{er} juin au 15 septembre : 9 documents à télécharger

En vue du téléchargement des pièces dont vous disposez déjà, connectez-vous sur la page suivante munie de votre *Benutzername* et de votre date de naissance : <http://www.uni-saarland.de/bewerberupload>.
À noter que les documents devront être téléchargés en format PDF, sauf la photo. Veillez à nommer chaque fichier selon le nom du contenu.

A- Documents à télécharger :

- 1) Téléchargez votre demande d'inscription (*Antrag auf Immatrikulation*) dûment complétée, imprimée et signée par vos soins [PIECE 1 :
- 2) Téléchargez votre pièce d'identité ou passeport en cours de validité [PIECE 2 :
- 3) Téléchargez une photo format carte d'identité en format JPG avec une résolution minimum de 248 x 330 pixels [PIECE 3 :
- 4) Téléchargez dès réception votre avis d'admission (*Zulassungsbescheid*) envoyé par courrier postal par le Centre Juridique Franco-Allemand [PIECE 4 :

B- Documents que vous ne pourrez télécharger qu'après avoir effectué des démarches préalables :

- 1) Téléchargez la preuve du virement bancaire (*Einzahlungsbeleg*) des frais de contribution universitaire. [PIECE 5 :
- Le montant de la somme à virer est indiqué dans votre avis d'admission. Les coordonnées et le motif du virement à indiquer sont les suivants :

Titulaire du compte : « Universität des Saarlandes »

IBAN: DE19 5919 0000 0000 33 0000

BIC: SABA DE 5 S

Références du virement à indiquer impérativement :

Nom et prénom de l'étudiant/date de naissance/ CJFA

2) Téléchargez votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cours de validité. Pour l'obtenir, vous devez vous mettre en relation avec votre caisse d'assurance maladie (délai de 15 jours minimum pour la recevoir).

[PIECE 6 : □]

3) Téléchargez une attestation d'exemption d'affiliation à l'assurance maladie allemande (*Bescheinigung über die Befreiung von der Versicherungspflicht*). Pour obtenir cette attestation, vous devez envoyer une demande en ce sens à une caisse allemande d'assurance maladie publique en y joignant la copie de votre carte CEAM et de votre pièce d'identité. Afin de vous faciliter cette démarche, vous pouvez contacter par mail les représentants des caisses allemandes suivants : Madame Schmidt de la *Techniker Krankenkasse* (Anika.Schmidt@tk.de), Madame Graf de la AOK (doris.graf@aok.de) ou M. Presti de la IKK (antonio.presti@ikk-sw.de) [PIECE7 : □]

4) Une fois votre baccalauréat obtenu, vous devrez télécharger votre diplôme de baccalauréat ou diplôme d'accès à l'enseignement supérieur (*Hochschulzugangsberechtigung*). [PIECE 8 : □]

5) Une fois que vous aurez procédé à votre inscription administrative auprès de votre université partenaire française, celle-ci vous délivrera un certificat de scolarité. Ce dernier sera également à télécharger. [PIECE 9 □]

À noter :

Votre dossier sera vérifié par le service des étudiants (*Studierendensekretariat*) :

- s'il est complet, votre carte d'étudiant(e) sera automatiquement expédiée à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription ;
- s'il est complet et avant même la réception de votre carte d'étudiant, vous pourrez télécharger en ligne votre certificat d'inscription (*Immatrikulationsbescheinigung*), sur le site suivant : <https://www.lsf.uni-saarland.de> ;
- en cas de dossier incomplet, vous recevrez un courriel vous indiquant les pièces manquantes. Aucune carte d'étudiant ne sera délivrée tant que les pièces n'auront pas été fournies.

Votre contact au *Studierendensekretariat* est Madame Vella, susanne.vella@uni-saarland.de



- **Ai-je besoin de souscrire à une caisse maladie allemande pour la durée de mes études en Allemagne ?** Non, les ressortissants de l'Union européenne sont automatiquement couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.
- **Qu'est-ce que l'attestation *Bescheinigung über die Befreiung von der Versicherungspflicht* et à quoi sert-elle ?**
Cette attestation indique que vous êtes bien couvert par une caisse maladie de votre pays d'origine. Elle est obligatoire pour les étudiants qui étudient plus de six mois en Allemagne. Cette attestation doit être délivrée par une caisse publique allemande. Elle peut être obtenue par courriel ou directement sur le Campus de l'Université auprès des caisses indiquées sur le site suivant : <https://www.uni-saarland.de/studium/im/campus/laeden/versicherung>.
- **Pourquoi dois-je régler des frais de contributions à l'Université de la Sarre alors que j'ai déjà payé des frais d'inscription dans mon Université d'origine ?**
Les frais de contributions ne sont pas des frais d'inscription. Ces frais de contributions couvrent les services suivants :
 - La mise à disposition de la carte d'étudiant rechargeable, servant pour le règlement du restaurant universitaire et des photocopies.
 - L'accès aux transports en commun gratuits dans toute la Sarre (bus, tram et trains régionaux) du 1er octobre 2019 au 31 Mars 2020.
 - Une assurance responsabilité civile pour tous les accidents survenus sur le Campus.
- **Pourquoi dois-je apporter la preuve du virement bancaire des frais de contributions alors que j'ai effectué le virement bancaire ?**
Cette preuve du virement est obligatoire et permet d'accélérer le traitement de votre inscription.